

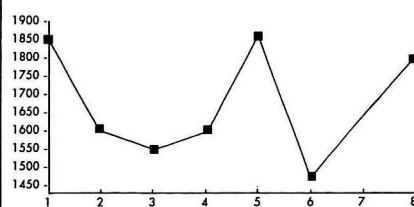
IMPORTANCE DES GROUPES REGIONAUX

Nombre d'adhérents au 31.12.85

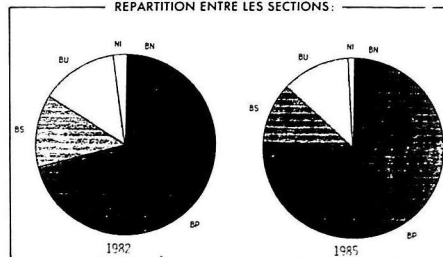
ILE DE FRANCE	446	BOURGOGNE	51
PARIS	265	LANGUEDOC	50
PROVENCE COTE D'AZUR	176	POITOU CHARENTE LIMOUSIN	44
AQUITAINE	124	AUVERGNE	42
ALSACE	103	FRANCHE COMTE	39
CENTRE	89	BRETAGNE	36
RHONE ALPES	80	PAYS DE LOIRE	22
MIDI PYRENEES	62	LORRAINE	14
NORMANDIE	56	CHAMPAGNE ARDENNES	92
NORD	52	NON INSCRITS	33

ADHERENTS INDIVIDUELS DE L'A.B.F.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1978 A 1986:



REPARTITION ENTRE LES SECTIONS:



BN: BIBLIOTHEQUE NATIONALE
 BS: BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES
 NI: AUCUNE SECTION
 BU: BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES
 BP: BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

ASSEMBLEE GENERALE COMPTE RENDU D'ACTIVITE

INTRODUCTION

L'ABF a été créée en 1906... elle a donc aujourd'hui quatre fois vingt ans ! Et quatre fois des raisons de prouver qu'elle est toujours jeune, entreprenante, tournée vers l'avenir : la défense du personnel des bibliothèques (sa formation, son statut), la défense des établissements (emploi, crédits,...), la promotion des collections (acquisitions, écoute du public), la cohérence du réseau et son ouverture sur l'extérieur.

Ces quatre grands domaines sont non seulement la raison d'être de notre association, mais aussi ce qui la fait vivre. Ils constituent tout naturellement les axes de ce rapport d'activité. Mais auparavant nous nous arrêterons quelques instants sur notre fonctionnement en 1985.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Evolution des effectifs : 1796 adhérents individuels en 1985 auxquels il convient d'ajouter 245 institutions membres (françaises et étrangères) et 6 abonnés individuels au Bulletin. La courbe des huit dernières années est en dents de scie : deux points forts : 1982 et 1985 sont des années d'élections... mais quelles sont les raisons des points faibles ?

Pourquoi certains adhérents quittent-ils l'ABF... et parfois même parmi ceux d'entre nous qui ont été les plus actifs ?

Remarquons la progression régulière de la Section des Bibliothèques publiques : 60 % en 1981, puis 63%, 65%, 66% et, aujourd'hui, 70% des adhérents de l'ABF ! Nos collègues de la lecture publique sont attentifs à tous les problèmes de leur profession et organisent des journées d'étude très appréciées. Ils ont aussi une base de recrutement plus large et savent asso-

cier à leurs activités des bibliothécaires-adjoints ou des employés de bibliothèque... Nous nous en réjouissons. Mais laissez-moi formuler le souhait que les autres Sections connaissent des développements parallèles.

Remarquons aussi "le parisianisme" de l'ABF : 40% des adhérents se rattachent au Groupe Ile-de-France ou au Groupe Paris. Certes la Région parisienne compte une forte densité d'établissements... D'autres groupes régionaux ont également une grande audience. L'importance des effectifs et la régularité des activités semblent très liés : il faut être nombreux pour pouvoir bâtir de bons programmes et si le groupe est solidaire et efficace, il attire de nouveaux adhérents. Soulignons aussi l'extrême diversité des activités des groupes : cela va de la randonnée pédestre à la démarche administrative en passant par tous les aspects de la culture régionale ou de la formation professionnelle. Quelques groupes ont des difficultés de fonctionnement, et malgré 50 adhérents celui du Languedoc-Roussillon envisagerait de cesser ses activités. A côté des groupes régionaux, les sous-sections, par leurs activités, diversifient l'audience de l'ABF : les discothécaires étaient présents à Musicora, les bibliothécaires d'entreprise ont passé dans une émission à France-Culture le 21 avril, la sous-section des bibliothèques d'Art a participé au colloque "A l'écoute de l'oeil", et prépare un nouveau colloque à Amsterdam.

Sur le chapitre du fonctionnement de l'Association, je vous donnerai encore deux informations :

- Nous souhaitons informatiser la gestion de nos adhérents et nous en attendons beaucoup : allègement des tâches de secrétariat et de comptabilité, plus grande rigueur dans la gestion ou

l'envoi des circulaires, etc. Pascal Sanz, Martine Blanc-Montmayeur et Marc Chauveinc ont accepté de suivre cette affaire et nous les en remercions.

- Notre Bulletin a fait peau neuve, et son comité de rédaction a su en renouveler le contenu. Pierre Fénart mieux que moi pourrait vous en parler. Mais ce bulletin est l'affaire de tous ; les groupes régionaux à l'issue de leurs journées d'étude n'ont-ils pas la matière d'excellents articles ?

II - LE PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES

Deux dossiers complémentaires étaient en souffrance quand le nouveau Bureau a pris ses fonctions l'an dernier : Les statuts du personnel et la formation professionnelle.

Du premier disons qu'il est toujours en souffrance, à la plus grande déception de très nombreux collègues : ceux des communes et aussi ceux des BCP où exercent toujours des fonctionnaires d'Etat et quelques fonctionnaires départementaux sans aucun statut. La Section des Bibliothèques publiques a plus particulièrement suivi cette question et, malgré quelques divergences de vue, a défendu le dossier auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale... et du Ministère de l'Intérieur. Ce qui est en cause c'est l'unité des bibliothèques, la mobilité du personnel, la promotion interne. Le retard pris est grave.

L'ABF est préoccupée aussi par le statut des bibliothécaires d'hôpitaux : l'intégration dans le cadre du personnel municipal a été très exceptionnelle malgré l'aide apportée par la Direction du livre et de la lecture aux communes qui créaient ce type d'emploi. Il faudrait enfin que l'ABF dialogue avec les documentalistes des lycées et collèges, qui n'ont toujours pas

obtenu la reconnaissance de leur qualification spécifique.

Le dossier de la formation, lui aussi occasion de certaines divergences, est en meilleure voie. L'ABF, vous le savez a agi : réunions régionales, séminaires de Nancy, délégations à la Direction des Bibliothèques des Musées et de l'Information Scientifique et Technique (juin 1985, février 1986), à la Direction du livre...

La défense de nos propositions à l'échelon national ne saurait suffire : c'est localement que se mettent en place les nouvelles structures de formation - et tous les groupes régionaux sont concernés... nous le leur avons dit (cf. Bulletins n 130 et 131 et nos derniers échanges de correspondance). Mais la formation professionnelle c'est aussi l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques dont nous attendons qu'elle dispense une formation de haut niveau ; qu'elle prépare à tous les profils de carrières (gestion, animation, techniques documentaires, sciences de l'information, recherche,...) pour tous les types de bibliothèques (bibliothèques savantes ou de recherche, patrimoine, lecture publique,...). Et ceci sans établir de hiérarchie ou de priorité.

La formation élémentaire de l'ABF dispensée en 1985-1986 dans 17 centres (5 de plus que l'an dernier), associe de plus en plus d'enseignants. Mais grâce au zèle de F. Froissart et de toute l'équipe qui l'entoure, nous avons maintenu une grande cohérence à cette formation et su la faire apprécier, en particulier en tant que formation des bibliothécaires bénévoles ou salariés qui animent les dépôts des BCP.

III - DEFENSE DES ETABLISSEMENTS

Suppressions d'emploi et remise en cause des budgets sont toujours une menace pour le bon fonctionnement de nos établissements et appellent une réaction rapide de nos instances nationales ou régionales.

Rappelons que le budget 1986 prévoyait 111 suppressions d'emplois à la DBMIST (dont 21 conservateurs et 29 bibliothécaires-adjoints). Le dernier "collectif budgétaire" a conduit à des coupes sombres dans les budgets de la Direction du livre (-18%) ou de la DBMIST (entre -10% et -15%...). Ces chiffres servent de base à la préparation du budget de 1987 !

Nous sommes donc intervenus pour exprimer notre inquiétude. Le retard des bibliothèques françaises est un mal qui a une longue histoire et que certains préfèrent ignorer : le rapport préparé par nos Deux Directeurs n'a jamais été publié et il n'a point été répondu à nos lettres demandant cette

publication ! Les efforts de redressement entrepris ces dernières années - en particulier dans le secteur de la lecture publique - ne doivent pas être stoppés brutalement. Nous avons eu l'occasion de le dire, avant mars 1986, non seulement à nos Directions de tutelle mais aussi au Cabinet du Ministre de l'Education nationale, à celui du Premier Ministre, dans la presse,... Nous avons renouvelé nos demandes d'audience lors de la nomination du nouveau gouvernement. Votre Bureau, ceux des Sections sont vigilants... mais il est difficile d'être reçu et encore plus d'être entendu. Probablement nous faudrait-il un appui plus solide des lecteurs, des écrivains, des chercheurs, des universitaires, de la presse... Nous devrions l'obtenir.

Il faut ajouter aussi quelques mots des effets de la décentralisation : il semble qu'elle protège la plupart des bibliothèques publiques de coupes trop sombres dans leur budget ou leurs effectifs, qu'elle assure parfois de réelles progressions des moyens et de la mise en valeur des bibliothèques (je pense en particulier aux BCP). Nous nous réjouissons de voir maintenue une politique d'accompagnement de la part de l'Etat, qui continuera à construire des BCP et à attribuer des subventions pour l'équipement et le fonctionnement des bibliothèques municipales. Nous savons en effet tout le poids que ces subventions incitatives ont eu dans le développement des bibliothèques municipales depuis une douzaine d'années. Remarquons toutefois que nous sommes revenus à des taux identiques à ceux pratiqués avant 1981 ou même inférieurs (5,5% pour le fonctionnement, 20 à 40% pour l'équipement) et que de nouvelles baisses des budgets annuleraient tout l'effet que ces subventions peuvent encore avoir. Du côté des Universités, nous ignorons encore quels progrès vont suivre la mise en place des services communs de la documentation, et quel intérêt les Universités ou la Direction de la Recherche scientifique porteront au développement et à la cohérence de leurs bibliothèques.

IV - LA PROMOTION DES COLLECTIONS

Nous voulons rappeler une affirmation constante de l'ABF : "être bibliothécaire" c'est un métier. Certes nous ne sommes pas propriétaires du patrimoine que nous gérons, ni de l'information que nous diffusons et nous n'avons le monopole ni de la communication ni de l'animation. Mais il est de notre responsabilité de réunir les collections, d'en assurer le pluralisme et la fiabilité, de suivre ou mieux de précéder la demande du public.

Il nous paraît nécessaire de la réaffir-

mer au moment où un certain nombre "d'affaires" ont reposé la question devant l'opinion : des collègues se voient interdire l'achat de Claude Simon - ou de tout ouvrage publié par tel ou tel éditeur - d'autres se vient reprocher la nature de leur fonds de B.D. ; un livre a eu les honneurs de Minute et du Figaro Magazine parce qu'il démontrait que les bibliothécaires - et les éditeurs - pour enfants pervertissaient notre belle jeunesse ! A de telles attaques, le Groupe régional ou le Bureau national ont réagi...

C'est aussi la raison pour laquelle l'ABF a accepté de contribuer à la mise en place d'un bibliobus pour le Sénégal. D'importantes subventions permettaient de financer le projet, les éditeurs contribuaient en consentant des remises exceptionnelles, parfois même des dons. Mais il nous semblait que les bibliothécaires - sénégalais et français - avaient seul compétence pour choisir des livres et définir les méthodes de travail. Remercions à cette occasion la BCP de l'Ardèche qui, avec quelques parisiens, a suivi ce projet.

V - COHERENCE DU RESEAU

Les nouvelles technologies permettent une plus grande efficacité de nos services et améliorent nos liens avec les producteurs de documents (éditeurs, chercheurs...) ; les moyens de toucher de nouveaux publics sont mis en place : je pense, en particulier, au développement de la lecture en milieu rural, à l'entreprise, à l'école ou en prison...

Depuis 80 ans l'ABF a posé beaucoup de questions, a pris bien des initiatives, a toujours défendu l'unité des bibliothèques... Tout naturellement d'autres structures ont pris le relais. L'établissement de normes, la formation professionnelle, la publication de manuel, les échanges et la coopération entre les bibliothèques ne dépendent plus aujourd'hui du ressort associatif : les centres de formation et les structures de coopération se mettent en place et il existe un "marché" pour des publications professionnelles produites par les éditeurs.

Et pourtant je pense que l'ABF a toujours un rôle à jouer : elle demeure le lieu où se manifeste la solidarité des bibliothécaires et où s'exprime une nouvelle vision des bibliothèques.

Il ne nous est pas indifférent de le dire à l'occasion d'un congrès consacré à nos relations internationales : notre solidarité, tout comme notre vision prospective dépassent largement les frontières de l'hexagone.

Jacqueline Gascuel
Président de l'ABF